

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

SITUATION

Le Parc naturel régional du Pilat se situe dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et s'étend sur deux départements : la Loire (42) et le Rhône (69) pour une superficie totale d'environ 75 000 ha. Il regroupe à ce jour 48 communes. Belvédère avancé du Massif central au-dessus de la vallée du Rhône, ce territoire présente un caractère original qui le distingue des autres massifs du Massif central : c'est le territoire le plus oriental, le plus habité en altitude, le plus proche de grands centres urbains aussi. Malgré sa petite taille, ce territoire présente une très grande diversité de paysages et de végétations.

Le Parc du Pilat est composé de 5 petites régions paysagères définies principalement par leur climat et leur géologie. Ces différences déterminent la présence de végétations adaptées.

CLIMAT

Massif de moyenne montagne étagé entre 140 et 1432 m d'altitude, le Pilat voit s'affronter les climats méditerranéens et océaniques... D'un côté, les versants sud à est s'abaissent jusqu'en vallée du Rhône et offrent des coteaux bien ensoleillés et chauds où s'étalent vignobles et arbres fruitiers ; de l'autre, les versants nord, plus froids, sur lesquels se dressent majoritairement des boisements frais et humides. Et tandis que l'hivernage est prolongé au-dessus de 800 m, en-deça on peut observer un été très séchant. Sur les sommets, une température annuelle moyenne de 7°C, un nombre de jours de gel importants et une pluviométrie annuelle supérieure à 1 000 mm rendent l'hiver difficile.



GÉOLOGIE

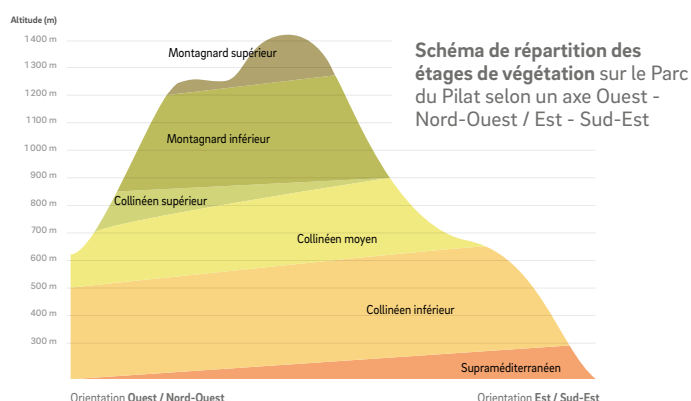
Assis sur un socle granitique qui constitue des plateaux plus réguliers et monotones, le massif du Pilat sépare les fleuves de la Loire et du Rhône du haut de ses 1 431 m d'altitude (Crêt de la Perdrix). Ses sommets appelés « crêts » sont constitués de roches métamorphiques (schistes et gneiss) et magmatiques (granites) datant d'environ 300 millions d'années, aux sols acides et peu épais, marqués par une longue et lointaine érosion dont les produits ont comblé le bassin stéphanois. Cette érosion fut encore à l'œuvre au cours de la dernière glaciation et a entraîné la formation de nombreux éboulis proches des sommets, localement appelés « chirats ». À l'ouest, les plateaux d'altitudes sont constitués de croupes dominant des réseaux de vallées et de vallons faiblement encaissés reconnus pour leurs zones humides (tourbières et prairies humides). À l'est, le plateau appelé Piémont rhodanien, domine le Rhône par un escarpement raide d'une centaine de mètres (les « Côte du Rhône ») qui n'est entaillé que par de courts vallons très encaissés (Limony, Valencize, Batalon...).

ÉTAGES DE VÉGÉTATION

Les étages de végétation constituent un des paramètres utilisés pour générer la carte de la végétation potentielle. Ils influencent fortement les caractéristiques des communautés végétales.

Les étages de végétation compartimentent le gradient climatique lié aux variations de l'altitude. Essentiellement corrélées à des seuils de température, les limites altitudinales des étages varient selon l'orientation. Ainsi les étages inférieurs remontent plus haut en altitude en exposition sud et descendent plus bas en exposition nord.

Les étages de végétation du Parc du Pilat s'étendent ainsi depuis l'étage supraméditerranéen jusqu'à l'étage montagnard supérieur ■



PETITES RÉGIONS PAYSAGÈRES DU PARC DU PILAT

Les petites régions naturelles sont ici définies selon leurs paramètres écologiques essentiels et s'appuient sur les dénominations usuelles des principaux secteurs. En effet, elles expriment les particularités écologiques (climat, géologie, géomorphologie...) du Parc du Pilat, qui conditionnent les végétations naturelles mais également certains usages de ces territoires.

PIÉMONT PÉLUSSINOIS

Véritable balcon sur la vallée du Rhône, le piémont pélussinois est la partie du territoire la plus méridionale, celle où l'influence méditerranéenne se fait le plus ressentir, d'autant plus marquée dans les ravins rhodaniens qui creusent des sillons conduisant au Rhône. L'attractivité de cette région explique les paysages diversifiés et dynamiques constitués de différentes structures paysagères (prés-bois, bocages, vignobles, vergers, prairies, pâturages...).

CRÊTS

Cette zone centrale du Pilat est le lieu où s'affirme l'identité montagnarde du massif. Les sommets culminent à 1432m et constituent la ligne sommitale du Parc. À cette altitude c'est le règne de la forêt (résineux essentiellement) et des landes ou pelouses alpines. Les chirats, langues de rocs héritées de la dernière glaciation, complètent ce paysage emblématique du Pilat.

VALLÉE DE LA DÉÔME

Le territoire de la vallée de la Déôme est situé en limite Sud du Parc du Pilat. Cette situation lui confère des ambiances à la fois montagnardes et méridionales, reflétant la transition entre les crêts et les reliefs ardéchois. Des grands ensembles forestiers situés à la frontière de ce secteur (Taillard ou le Grand Bois) structurent les paysages.

LE HAUT PLATEAU

Le Haut plateau du Pilat est situé à une altitude moyenne de 900 m, situé à l'extrémité sud-ouest du massif, en limite du département de la Haute-Loire. Le modelage des paysages du plateau est le résultat de l'omniprésence de l'agriculture avec la présence d'espaces boisés plus isolés. Se retrouvent ici également une grande part des zones humides emblématiques du Pilat, et plus particulièrement les tourbières.

VERSANTS DU GIER

La façade « Gier » du massif du Pilat est située en limite nord-ouest du Parc. Cette portion de territoire est caractérisée par une succession de vallées profondes et encaissées assez tortueuses, essentiellement boisées, reliées entre elles par des plateaux où dominent les activités agricoles qui façonnent un paysage de bocage.



CARTE 1

LES CATÉGORIES PHYSIONOMIQUES DES VÉGÉTATIONS

PRÉAMBULE

Les différentes catégories correspondent aux principales physionomies végétales composant le paysage : prairie, pelouse, forêt, tourbière...

La définition de ces catégories physionomiques a été effectuée à l'issue des prospections de terrain et d'une importante campagne de photo-interprétation.

L'attribution de la physionomie de la cellule paysagère se base sur la dominance d'un seul groupement végétal ou d'un ensemble de groupements végétaux physionomiquement homogènes.

Les différentes catégories physionomiques visibles sur le territoire du Parc du Pilat sont présentées ci-après, en fonction de l'humidité des sols ■

VÉGÉTATIONS NATURELLES SÈCHES

SURFACE MINÉRALE

Cette catégorie concerne des surfaces avec peu ou pas de sols, peu couvertes par la végétation qui se limite généralement aux mousses et lichens, espèces pionnières, et parfois à une végétation herbacée annuelle assez clairsemée. La physionomie est dominée par le substrat minéral. Elle s'observe typiquement en situation d'éboulis, de dalles rocheuses, d'escarpements et de parois verticales.

Surface :
71 ha (0,1%)
Localisation :
Versants collinéens et
montagnards des Crêts ;
Zone sommitale des Crêts

Cellule paysagère
de surface minérale
© M. Mercier - CBNMC



VÉGÉTATIONS NATURELLES NON HUMIDES

PELOUSE

Cette catégorie, relevant des zones peu fertilisées, présente une physionomie dominée par des végétations herbacées basses. Les pelouses ont été observées principalement sur substrats cristallins aux étages montagnard et subalpin.

Surface :
1050 ha (1,4%)
Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère de pelouse
© P.-M. Le Hénaff - CBNMC



PRAIRIE PERMANENTE

Cette catégorie, relevant de sols riches généralement fertilisés, se caractérise par la présence de végétations herbacées vivaces élevées. Les cellules de prairie peuvent également intégrer les végétations associées aux entrées de parcelles sur-piétinées et aux repoussoirs à bétail ou encore les végétations d'ourlet (définies plus loin). Dans ces paysages, les parcelles peuvent héberger des végétations de prairies pâturées ou fauchées.

Surface :
12 910 ha (17,1%)
Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère
de prairie permanente
© P.-M. Le Hénaff - CBNMC



OURLET

Cette catégorie, témoignant généralement d'un début de déprise agricole, se rencontre en bordure de parcelles et au niveau des lisières forestières. Elle se caractérise par une végétation herbacée vivace pouvant être dominée par une seule espèce (Fougère aigle, Fromental élevé...). Sans reprise de l'activité agricole, l'ourlet se transforme progressivement en fourré.

Surface :
282 ha (<0,4%)
Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère d'ourlet
© O. Decaux - CBNMC





LANDE

Cette catégorie relevant de fortes contraintes environnementales (températures basses, vents forts) ou du pâturage extensif, est principalement composée d'arbrisseaux (bruyère, callune et myrtille). Les autres types de végétations associées sont généralement des peulouses. On rencontre occasionnellement cette catégorie en contact avec les surfaces minérales. Elle est fréquente aux hautes altitudes.

Surface :
409 ha (0,5%)

Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère de lande
© A. Morel - CBNMC



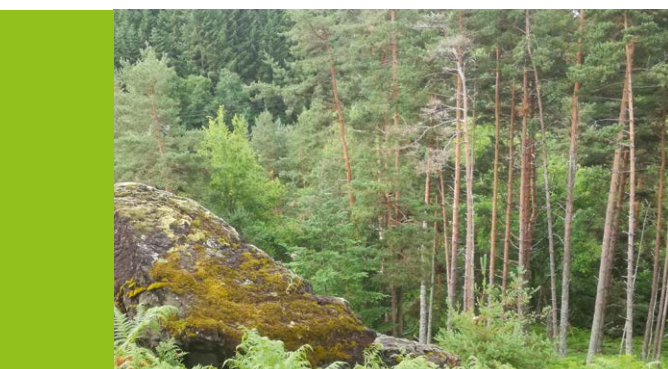
VÉGÉTATIONS DE RECOLONISATION

Cette catégorie, correspondant généralement à une déprise agricole avancée, se caractérise par l'installation d'une végétation ligneuse (fourrés) au sein d'ourlets. Sans reprise de l'activité agricole, cette mosaïque herbacée-ligneuse évolue vers une forêt pionnière.

Surface :
2735 ha (3,6%)

Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère
de recolonisation
© M. Dumont - CBNMC



FORÊT PIONNIÈRE

Cette catégorie se caractérise par une physiologie dominée par une strate arborescente moyennement haute (7 à 15m environ), peu dense et composée par des espèces ligneuses ayant la capacité de coloniser de nouveaux secteurs (bouleaux, saules, peupliers, pins, etc.). La flore herbacée du sous-bois est souvent composée d'espèces d'ourlets.

Surface :
1100 ha (1,5%)

Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère de
forêt pionnière
© S. Perera - CBNMC



FORÊT

Cette catégorie, témoignant de l'aboutissement de la dynamique végétale, se caractérise par des végétations forestières dont les essences arborées (chênes, hêtres, sapins, etc.) sont très bien adaptées aux conditions écologiques. Les végétations associées (ourlets et fourrés) profitent des clairières, des chemins et des coupes forestières pour se développer.

Surface :
21894 ha (29%)

Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère de forêt
© A. Morel - CBNMC

VÉGÉTATIONS NATURELLES HUMIDES

VÉGÉTATION AQUATIQUE (SURFACE EN EAU)

Cette catégorie se caractérise par une lame d'eau libre (courante ou stagnante) pouvant intégrer une ceinture de végétation ou d'autres végétations aquatiques. L'assèchement temporaire de certains étangs modifie la végétation avec l'apparition de friches ou de végétations amphibies.

Surface :
596 ha (0,8 %)
Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère
de surface en eau
© A. Descheemacker - CBNMC



PRAIRIE PERMANENTE HUMIDE

Cette catégorie, relevant des sols humides riches et généralement fertilisés, se caractérise par la présence de végétations herbacées vivaces élevées. Principalement pâturée, cette catégorie peut intégrer des végétations de pelouse ou d'ourlet humide.

Surface :
1274 ha (1,7 %)
Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère
de prairie humide
© P.-M. Le Hénaff - CBNMC



OURLET HUMIDE

Cette catégorie, relevant des sols humides, est peu concernée par les activités agricoles. Elle se caractérise par une végétation herbacée très luxuriante. Elle comprend des mégaphorbiaies et des roselières et peut annoncer l'installation d'un fourré humide.

Surface :
25 ha (<0,1 %)
Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère
d'ourlet humide
© M. Dumont - CBNMC



VÉGÉTATION DE RECOLONISATION HUMIDE

Cette catégorie relevant des sols humides se caractérise par l'installation de fourrés (composés de saules ou peupliers) au sein d'ourlets humides. Cette mosaïque herbacée-ligneuse évoluera généralement vers une forêt humide.

Surface :
140 ha (0,2 %)
Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère de
recolonisation humide
© S. Perera - CBNMC





FORÊT HUMIDE

Cette catégorie, témoignant de l'aboutissement de la dynamique végétale sur sol humide, se caractérise par des végétations forestières dont les essences arborées (aulnes, frênes, chênes, sapins...) sont très bien adaptées aux conditions écologiques. Les végétations associées (ourlets et fourrés humides) profitent des clairières, coupes forestières et rives des cours d'eau pour se développer.

Surface :
229 ha (<0,3%)

Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère
de forêt humide
© P.-M. Le Hénaff - CBNMC



TOURBIÈRE

Cette catégorie, relevant des sols constamment engorgés propices à la formation de tourbe, se caractérise par une physionomie mixte pouvant associer des végétations herbacées (haut marais et bas marais), arbustives et arborescentes. Ce type de cellule paysagère témoigne d'une dynamique de végétation pouvant être très lente.

Surface : 233 ha (<0,3%)

Localisation :
Plateau de Saint-Genest-Malifaux ;
Vallée de la Dunerette ;
Versants collinéens et montagnards des Crêts

Cellule paysagère
de tourbière
© M. Pouvreau - CBNMC



TOURBIÈRE BOISÉE

Cette catégorie, relevant des sols constamment engorgés propices à la formation de tourbe, est dominée par les arbres (pins, bouleaux, etc.). Ce type de cellule paysagère est l'aboutissement d'une dynamique de végétation pouvant être très lente.

Surface : 36 ha (<0,1%)

Localisation :
Plateau de Saint-Genest-Malifaux ;
Vallée de la Dunerette ;
Versants collinéens et montagnards des Crêts

Cellule paysagère
de tourbière boisée
© M. Dumont - CBNMC



ESPACES ARTIFICIALISÉS

SURFACE BÂTIE

Cette catégorie concerne des surfaces artificialisées caractérisées par la présence de bâtis, de jardins et parcs privés, de carrières, d'infrastructures routières et ferroviaires. Elle n'intègre pas d'informations relatives à la végétation.

Surface :
6 578 ha (8,7%)

Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère
de surface bâtie
© S. Perera - CBNMC



CULTURE

Cette catégorie se caractérise par les cultures herbacées généralement annuelles, au sein desquelles la végétation adventice (non relevée) se développe de manière assez éparse, surtout au bord des parcelles.

Surface :
6 850 ha (9,1%)

Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère de culture
© Q. Ragache - CBNMC



PRAIRIE TEMPORAIRE

Cette catégorie présente un couvert de graminées et/ou de légumineuses cultivées pour être pâturées, fanées ou ensilées. La prairie temporaire n'est pas pérenne dans le temps, elle représente seulement une étape de la rotation des cultures. Toutefois, en l'absence de labours ou de nouveaux semis, le cortège floristique rejoint progressivement (en quelques années) celui d'une prairie permanente.

Surface : 5 127 (6,8%)

Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère
de prairie temporaire
© Q. Ragache - CBNMC



VIGNE

Cette catégorie de cellule paysagère concerne des surfaces plantées en vignes.

Surface : 997 (1,3%)

Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère de vigne
© A. Descheemacker - CBNMC





VERGER

Cette catégorie de cellule paysagère concerne des surfaces plantées en arbres fruitiers.

Surface : 1177 ha (1,6 %)

Localisation :
Plateau pélussinois ;
Côtière et Vallée
du Rhône

Cellule paysagère de verger
© C. Legivre - CBNMC



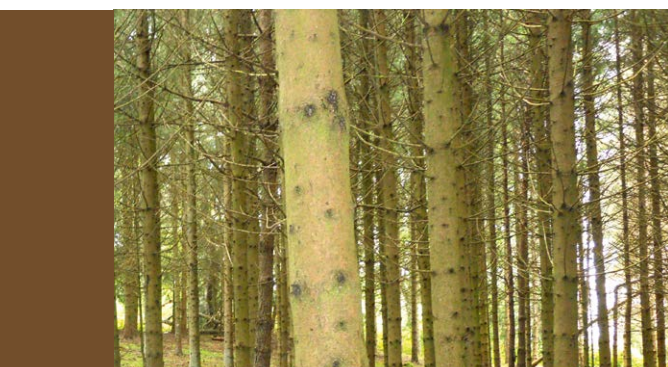
RECOLONISATION FORESTIÈRE

Cette catégorie relève d'importantes perturbations au sein du couvert forestier (tempête ou coupe à blanc). Les végétations spécifiques (ourlets et fourrés) témoignent des premiers stades d'un processus de cicatrisation du boisement. Cette catégorie est généralement associée aux plantations forestières qui sont gérées par des travaux forestiers de grande ampleur. Elle peut aussi témoigner d'un défrichement annonçant une exploitation agricole des terrains.

Surface : 320 ha (0,4 %)

Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère de
recolonisation forestière
© Q. Ragache - CBNMC



PLANTATION FORESTIÈRE

Cette catégorie se caractérise par des plantations de ligneux assez denses, de plus de 5 m de haut. Ce type de cellule paysagère est souvent très homogène mais les nombreux travaux forestiers d'exploitation favorisent les végétations associées à la recolonisation forestière.

Surface :
10 992 ha (14,6 %)

Localisation :
Ensemble du Parc

Cellule paysagère de
plantation forestière
© Q. Ragache - CBNMC



BOISEMENT À ROBINIER

Cette catégorie concerne les surfaces largement dominées par le robinier, espèce exotique envahissante, très présente dans les milieux anthropisés et leurs abords, qui entraîne un appauvrissement et une banalisation de la flore via une eutrophisation du sol.

Surface :
504 ha (0,7 %)

Localisation :
Côtière et
Vallée du Rhône ;
Plateau pélussinois

Cellule paysagère de
boisement à robinier
© S. Perera - CBNMC

SURFACE (HA) DES CATÉGORIES PHYSIONOMIQUES DES VÉGÉTATIONS DU PARC

